

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 10 SEPTEMBRE 2026

David Gallusser, USS

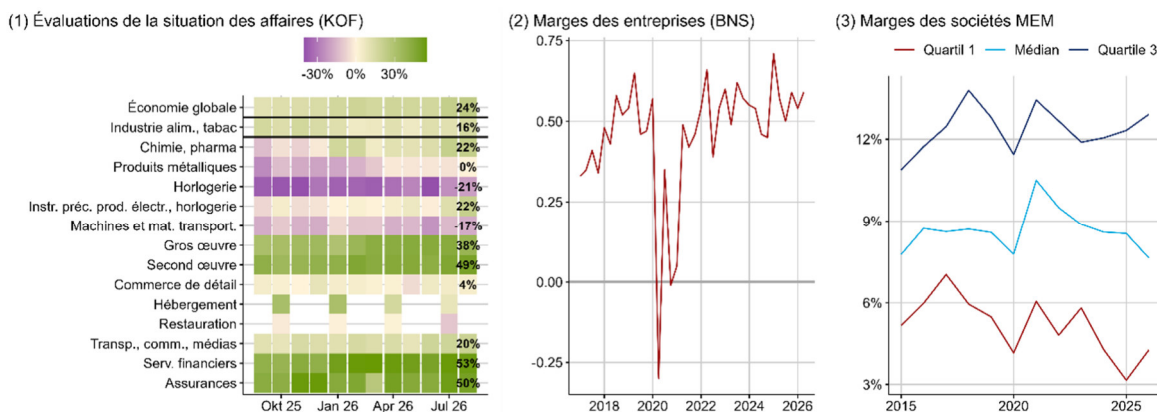
Revendications salariales pour 2027

Augmentation générale de 2,5 % : l'embellie doit aussi profiter aux salarié-e-s

Les entreprises suisses ont les moyens d'accorder des hausses de salaire. Dans l'ensemble, leurs affaires vont bien. Les chiffres d'affaires progressent et les marges restent solides. La situation est particulièrement favorable dans l'industrie pharmaceutique, la construction et le secteur bancaire, mais de nombreuses autres branches affichent elles aussi des résultats positifs. Dans les services, c'est notamment le cas des supermarchés, de l'hôtellerie-restauration et des entreprises de transport. Dans l'industrie, les bons résultats ne se limitent pas à la pharma. La situation s'est en effet récemment améliorée dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM), laquelle a en grande partie surmonté son creux conjoncturel. Les solides marges des entreprises MEM cotées en Bourse en témoignent.

Évaluation de la situation des affaires et marges des entreprises

(1) Solde des évaluations de la situation des affaires (= % d'avis positifs moins % d'avis négatifs), selon l'enquête du KOF ; (2) indice des marges, selon l'enquête de la BNS¹ ; (3) marges EBIT des entreprises Swissmem cotées en bourse (résultats semestriels 2026)



Source : Enquête conjoncturelle du KOF, Signaux conjoncturels de la BNS, rapports d'activité

¹ Les valeurs positives indiquent des marges supérieures à un niveau durable, et les valeurs négatives des marges inférieures.

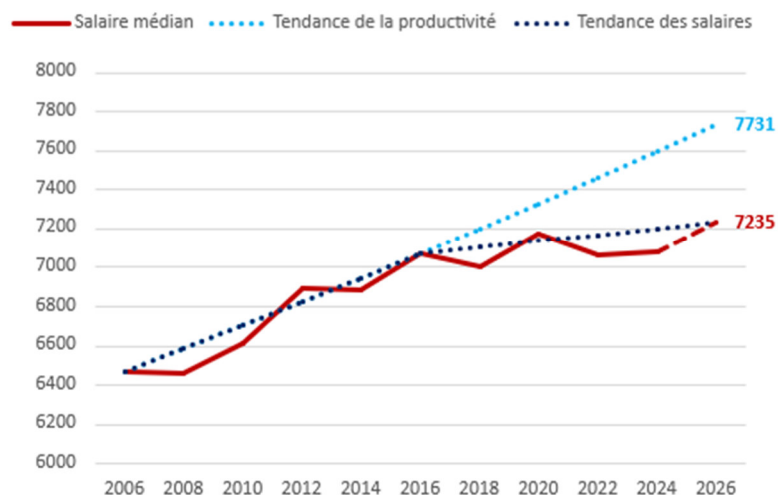
Faible croissance des salaires

Les salarié-e-s doivent eux aussi profiter de l'embellie conjoncturelle. Après tout, c'est leur travail qui permet aux entreprises d'accroître leur chiffre d'affaires. Pourtant, ils ne bénéficient pas automatiquement des gains de prospérité. Ces dix dernières années, les salaires n'ont que très peu progressé. À plusieurs reprises, les employeuses et employeurs ont refusé d'accorder des hausses de salaire, voire de compenser le renchérissement.

Le salaire médian en Suisse devrait aujourd'hui se situer à 7325 francs par mois (x12, pour une semaine de 40 heures). Corrigé du renchérissement, cela ne représente qu'une hausse de 2,2 %, soit 160 francs de plus qu'en 2016. Avant 2016, les salaires progressaient nettement plus vite et suivaient l'évolution de la productivité. Entre 2006 et 2016, le salaire médian a ainsi augmenté de 9,7 % en termes réels, soit de 600 francs. Si depuis 2016, les salarié-e-s avaient continué de bénéficier de hausses de salaire correspondant aux gains de productivité, leur salaire médian serait aujourd'hui supérieur de près de 500 francs. La faible progression des salaires ne peut donc pas s'expliquer par l'évolution de la productivité. En Suisse, la productivité réelle augmente en moyenne d'environ 1 % par an sur le long terme. Depuis 2016, elle a même progressé encore plus fortement².

Croissance effective et croissance théorique des salaires selon la tendance de la productivité

Salaire médian dans l'ensemble de l'économie (brut, x12, semaine de 40 heures), en francs aux prix de 2026, avec prévision pour 2026³



Source : OFS (ESS, ISS), prévisions USS

² La productivité réelle du travail a augmenté de 1,2 % par an entre 1995 et 2025. Entre 2016 et 2025, dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles, sa progression a même atteint 1,6 % par an (voir OFS, Statistique de la croissance et de la productivité, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/productivite.assetdetail.36731773.html>).

³ La prévision se fonde notamment sur la progression moyenne des salaires selon l'indice suisse des salaires entre 2024 et 2025 ainsi que sur les accords salariaux conclus en 2025.

Davantage d'augmentations salariales individuelles

Lors des négociations salariales de 2024, les syndicats et les commissions du personnel avaient pu corriger le tir et, dans de nombreux cas, rétablir le pouvoir d'achat perdu durant la poussée inflationniste qui avait suivi la pandémie. L'an dernier en revanche, les négociations salariales ont de nouveau connu une issue moins favorable. Après correction du renchérissement, les salarié-e-s ne devraient aujourd'hui gagner en moyenne que 0,5 % de plus qu'en 2025. C'est une nouvelle fois moins que la progression de la productivité et cela suffit tout juste à compenser la hausse des primes d'assurance-maladie. Cette progression moyenne ne doit par ailleurs pas faire oublier le fait qu'en 2026, le pouvoir d'achat des salaires moyens dans plusieurs branches dépasse à peine celui de 2016, voire lui reste inférieur. C'est notamment le cas dans la santé, l'hôtellerie-restauration, l'industrie des denrées alimentaires et des produits d'agrément, ainsi que dans les transports.

La tendance à remplacer les augmentations générales de salaire par des hausses individuelles est elle aussi inquiétante. Même lorsque les employeuses et employeurs acceptent de relever les salaires, ils exigent de plus en plus souvent de pouvoir répartir individuellement les hausses convenues. L'an dernier, plus de la moitié des augmentations salariales ont vraisemblablement été accordées de cette manière. Concrètement, ce sont alors souvent les supérieur-e-s qui décident selon leur libre appréciation qui bénéficiera d'une augmentation. Il arrive également qu'une partie des hausses octroyées soit détournée pour permettre l'embauche de nouvelles personnes. Résultat : de nombreux salarié-e-s ne reçoivent aucune augmentation ou seulement une hausse minime. Ce phénomène touche particulièrement les salarié-e-s âgés. Certains n'ont plus bénéficié de la moindre augmentation depuis des années, si bien que leurs salaires ont évolué encore moins favorablement que la moyenne⁴.

Les bas salaires demeurent un problème majeur. Environ 15 % des salarié-e-s gagnent moins de 4500 francs par mois, un revenu qui permet à peine de joindre les deux bouts en Suisse. La situation est particulièrement préoccupante pour les personnes dont l'apprentissage constitue le niveau de formation le plus élevé. Un tiers d'entre elles gagnent moins de 5000 francs par mois. Et il ne s'agit pas uniquement de personnes en début de carrière. Même à l'approche de la retraite, une personne sur cinq ayant suivi un apprentissage gagne encore moins de 5000 francs.

Pouvoir d'achat mis à mal

Le pouvoir d'achat reste sous pression. Le climat de consommation s'en ressent. Dans l'enquête du Secrétariat d'État à l'économie, la majorité des ménages interrogés jugent leur situation financière mauvaise et continuent d'estimer que le moment n'est pas propice aux achats importants. Rien d'étonnant à cela : les salaires stagnent tandis que le coût de la vie continue de grimper. Cette année, les prix devraient augmenter de 0,6 % en moyenne.

Pour finir, les primes d'assurance-maladie pèsent également lourdement sur le budget des ménages. La prime moyenne d'un adulte devrait approcher 5600 francs cette année, ce qui

⁴ Selon l'Enquête suisse sur la structure des salaires de l'OFS, le salaire médian des salarié-e-s de plus de 50 ans sans fonction de cadre a diminué de 2 % en termes réels entre 2016 et 2024. À titre de comparaison, le salaire médian de l'ensemble des salarié-e-s a stagné sur cette période, avec une hausse de 0,1 %.

représente plus qu'un mois de salaire pour plus de la moitié des salarié-e-s. Et, la hausse ne s'arrêtera pas là. Les primes continuent d'augmenter inexorablement. Cette année, leur progression a déjà réduit en moyenne de 0,3 % le revenu disponible des ménages suisses. L'an prochain, elles devraient à nouveau l'amputer dans la même proportion.

Revendication des syndicats de l'USS : hausse générale des salaires de 2,5 %

Pour toutes ces raisons, les syndicats de l'USS revendiquent une augmentation générale des salaires de 2,5 %.

- Il faut d'abord 0,6 % pour compenser le renchérissement. Une chose doit être claire pour tout le monde : les employeuses et employeurs qui refusent cette compensation réduisent les salaires en termes réels et rognent le pouvoir d'achat de leurs employé-e-s.
- Il faut ensuite 0,3 % supplémentaire pour atténuer la hausse des primes d'assurance-maladie. Les employeuses et employeurs doivent assumer leur part. Ils sont en effet à l'origine d'une partie des coûts liés à la maladie mais ne participent pas à leur financement.
- Les salarié-e-s deviennent aussi plus productifs. Leur pouvoir d'achat doit s'améliorer en conséquence. Il faut au moins 1 % de progression salariale pour qu'ils reçoivent leur part des gains de productivité. Par ailleurs, des hausses sont nécessaires afin de combler une partie du retard salarial accumulé ces dernières années.
- Enfin, les salaires les plus bas doivent être revalorisés. Il ne doit plus y avoir de salaires inférieurs à 4500 francs. En Suisse, toute personne qui a fait un apprentissage doit gagner au moins 5000 francs par mois.